

La redevance finance 80% des dépenses liées à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, y compris ceux collectés dans les déchèteries :

- | | |
|---|--|
| (a) Les dépenses de collecte des sacs d'ordures ménagères (<i>camion, personnel, carburant, etc.</i>) | (f) L' amortissement des constructions des déchèteries |
| (b) Les dépenses de collecte sélective (<i>camion, personnel, carburant, etc.</i>) | (g) Les coûts de fonctionnement des déchèteries |
| (c) Les frais d'incinération, de tri et de traitement | (h) Les frais de traitement des déchets déposés en déchèteries |
| (d) Les dépenses d'achat et d'entretien des équipements de pré-collecte (<i>conteneurs, sacs, etc.</i>) | (i) Les charges fonctionnelles (<i>locaux, gestion administrative, étude, etc.</i>) |
| (e) Les frais de transport jusqu'au site de traitement (<i>incinération à Concarneau ou tri à Fouesnant</i>) | (j) Les actions de prévention et de communication |
| | (k) Les taxes (<i>Taxe sur la valeur ajoutée, TVA, et Taxe générale sur les activités polluantes, TGAP</i>) |

Douarnenez Communauté s'attache à limiter les coûts du service déchets et le montant des redevances des contribuables. Pour cela, elle a diversifié ses recettes et maîtrisé ses coûts de collecte.

Cependant, une hausse notable et continue se fait sentir. POURQUOI ?

Douarnenez Communauté agit sur la collecte mais n'a pas la main sur le traitement des déchets : elle subit les variations des marchés mondiaux, l'augmentation des coûts de traitement et de la hausse des taxes.

A propos des dépenses liées à la collecte en régie des déchets ($a+b+d+f+g+i+j$) : **0 % d'augmentation depuis 2017 !**

A propos des coûts de traitements : un effet ciseau d'augmentation des charges et de diminution des recettes ($c+e+h+k$) :

• **Les coûts de traitement augmentent** : les coûts d'incinération des ordures ménagères résiduelles augmentent de 30 000 € chaque année du fait notamment de mises aux normes, les coûts de traitement des encombrants et du bois déposé en déchèteries ont augmenté lors du renouvellement des contrats (+ 40%).

• La **fiscalité nationale** en matière de déchets qui pèse sur la collectivité **s'alourdit**. Afin de réduire le recours à l'enfouissement et/ou à l'incinération des déchets résiduels (déchets dits ultimes qu'on ne peut pas recycler) l'État a décidé d'augmenter la taxe sur les activités polluantes (TGAP) jusqu'en 2025 que Douarnenez Communauté doit acquitter : elle a quasi doublé entre 2020 et 2021.

• Pour finir, ces dernières années, **le marché du recyclage s'est effondré**. Les matériaux issus de la collecte sélective qui génèrent une recette pour la collectivité ont vu leur prix de rachat chuter : de 25 € à 13 € la tonne en quelques mois pour le verre ; de plus 100 € la tonne pour le papier à un prix variant entre 20 € et 25 € en moins de 2 ans ! **À tonnage équivalent, le manque à gagner représente 55 000 € entre 2019 et 2020 pour la collectivité.**

L'augmentation des coûts de traitement associés à la baisse des recettes liées aux ventes de matériaux induit une augmentation importante de la redevance des usagers.